

**Intergovernmental Group of Experts on Competition Law and  
Policy, Fifteenth Session**

**Geneva, 19-21 October 2016**

**Round Table on:**

***"Capacity building in competition law and policy"***

**Contribution**

**By**

**Pahouindé KOLOGO  
Permanent Secretary/CNCC**

The views expressed are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views of UNCTAD

Commission Nationale  
de la Concurrence  
et de la Consommation  
(CNCC)



BURKINA FASO  
*UNITE – PROGRES - JUSTICE*

\*\*\*\*\*

## **Communication du Burkina Faso**

**Application du droit et de la politique de la concurrence : Quelles stratégies pour une meilleure efficacité des programmes ou projets d'assistance technique**

**Pahouindé KOLOGO**

*Secrétaire Permanent/CNCC*

*pahlkolo@gmail.com / (00226) 710 775 20*

# Introduction

**Burkina Faso : 274300 km<sup>2</sup> avec environ 17 000 000 d'habitants**

**Membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).**

**Au début des années 90, le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays africains, s'est engagé dans un mouvement de réformes économiques avec une libéralisation de son économie**

## **Objectifs:**

- Créer les conditions de promotions de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable (faire du secteur privé un moteur de la croissance)**
- Restructuration des secteur dit stratégiques (bancaire, industriel)**
- Libéralisation du commerce et des prix**
- Formalisation d'un cadre réglementaire (adoption de la loi portant organisation de la concurrence au Burkina Faso)**



# **BREF APERÇU DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE : CAS DU BURKINA FASO**

**La problématique de la concurrence dans les pays en développement tel le Burkina Faso, revêt une importance capitale dans le contexte actuel de mondialisation et d'intégration des économies.**

**Cadre réglementaire :**

**Réglementation UEMOA: les articles 88 à 90 du Traité de l'UEMOA fixent les règles communautaires:**

**(1) les accords, associations et pratiques concertées ayant pour objet ou pour effet de restreindre ou fausser le jeu de la concurrence ;**

**(1) les pratiques assimilables à un abus de position dominante ;**

**(1) les aides publiques susceptibles de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.**

---

*Cadre réglementaire...*

*Réglementation nationale:*

Texte de base: loi n°15/94/ADP du 05 mai 1994, portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, et ses modificatifs

Cette loi traite principalement de la liberté des prix, de l'interdiction des pratiques restrictives de la concurrence et celles entravant la transparence du marché

*Compétence nationale:*

- les pratiques restrictives de la concurrence;
  - la concurrence déloyale,
  - la sécurité des consommateurs.
-



**Commission Nationale de la  
Concurrence et de la Consommation**  
- Burkina Faso -

**EXPÉRIENCE DU BURKINA FASO DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE  
CAPACITÉ CONJOINTEMENT MIS EN ŒUVRE PAR  
L'UEMOA ET LA CNUCED**

# Les acquis

Dans le cadre de projet de renforcement de capacité, la structure en charge de la régulation de la concurrence du Burkina Faso a bénéficié d'une assistance ayant conduit à un regain de dynamisme Il s'agit entre autres :

- *De la formation de ses cadres pour une maîtrise parfaite des principes juridiques et des procédures du droit de la concurrence international et national*
- *De l'appui institutionnel*
- *De la réalisation d'enquêtes de concurrence*
- *De l'information et de la vulgarisation du droit et de la politique de la concurrence*

# Capitalisation des acquis

Ce programme de renforcement des capacités à permis à la Commission de la Concurrence du Burkina Faso d'engranger un certain nombre d'acquis :

- La restructuration et la réorganisation de l'institution ;
- La révision de la loi portant organisation de la concurrence au Burkina Faso,
- La réorientation des missions et des objectifs de la CNCC,
- Le professionnalisme dans le traitement de dossier ;
- La diligence dans la procédure d'instruction des dossiers de concurrence

# Capitalisation des acquis...

L'ensemble des ces acquis à eu nécessairement pour corollaire :

- La hausse du nombre de saisine dont fait l'objet la commission,
- Le regain de confiance des acteurs économiques vis-à-vis de la commission
- L'accroissement du dynamisme de la Commission
- Une meilleure application du droit de la concurrence.



**Commission Nationale de la  
Concurrence et de la Consommation**  
- Burkina Faso -

# **QUELLES STRATÉGIES POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

# Amélioration de l'efficacité du renforcement des capacités

Un excellent programme d'assistance technique doit être axé sur les enseignements tirés par les organes bénéficiaires et leurs capacités à partager et à mettre en œuvre lesdits enseignements. Aussi, cette assistance trouve peut elle sa plus grande efficacité lorsqu'elle porte sur une période durable.

Pour ce faire, il faut :

- Renforcement des capacités humaines
  - ✓ Apporter et renforcer l'assistance en matière d'organisation d'ateliers et de séminaires de formation
  - ✓ favoriser ou à faciliter la tenue de stage de formation à la législation et à la politique de la concurrence
  - ✓ Porter assistance dans la réalisation des études de marché
- Renforcement des capacités institutionnelles
  - ✓ Accompagnement pour l'organisation des états généraux sur la mise en œuvre des règles de concurrence

## Renforcement de la coordination entre les partenaires

Le renforcement de la coordination des actions entre les partenaires afin que le partenariat noué puisse être le plus efficace et bénéfique.

Il s'agira :

- de favoriser la réalisation des stages ou des missions d'étude dans les autorités ayant une plus grande expérience
- d'envisager la possibilité de jumelage entre autorité de régulation de la concurrence

## Renforcement des capacités d'absorption...

Des actions collectives doivent être menées afin que les jeunes autorités puissent profiter entièrement de l'accompagnement dont elles sont bénéficiaires de la part des organismes ou pays donateurs.

La conception d'un programme d'assistance technique valable suppose que s'instaure un processus de collaboration souple et active entre le bénéficiaire et le donateur.

Pour ce faire, l'évaluation des besoins de l'autorité de la concurrence et l'analyse de l'environnement dans lequel elle fonctionne représentent une activité préliminaire importante pour concevoir un programme d'assistance technique efficace

# Rôle des partenaires pour une coopération efficace

Le rôle des partenaires en vue de rendre l'approche de la coopération entre autorités de régulation de concurrence:

- La perpétuation des instances ou rencontres internationales traitant des questions de concurrence à l'instar des conférences du GIE sur le droit et la politique de la concurrence
- Le financement des projets communautaires des autorités en charge de la régulation de la concurrence
- la diffusion de documents établis spécifiquement pour les pays en développement

# CONCLUSION

L'application du droit et de la politique de la concurrence n'est pas chose aisée en raison de la nature du milieu, mais nécessaire au regard des avantages dont pourrait bénéficier l'économie toute entière.

Des défis énormes sur les plans législatif, institutionnel, technique et opérationnel sont à relever pour les prochaines années.

Pour réussir ce pari, le Burkina Faso a en perspectives une série d'actions à mener pour les prochaines années et ce en étroite collaboration avec les différents organes internationales



**Commission Nationale de la  
Concurrence et de la Consommation**  
- Burkina Faso -

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**

***Pahl\_kolo@yahoo.fr***

***pahlkolo@gmail.com***

***(00226) 71 077 520 / 76 507 371***